

*Date de dépôt : 7 juin 2016*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier :**

- a) P 1969-A Pétition : Ne plaçons pas 50 hommes requérants d'asile dans l'abri sous l'école primaire de Bellavista à Meyrin !**
- b) P 1971-A Pétition : NON à 50 jeunes hommes migrants sous l'école Bellavista !**

*Rapport de majorité de M. Jean-François Girardet (page 1)*

*Rapport de première minorité de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (page 36)*

*Rapport de deuxième minorité de M. Olivier Baud (page 42)*

*Rapport de troisième minorité de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (page 45)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Jean-François Girardet**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des pétitions a traité les deux pétitions lors de six séances les lundis 21 mars 2016, 5, 11, 18 avril 2016, 2 et 9 mai 2016 sous la présidence de M. Frey,

Les travaux de la commission ont été facilités par M<sup>me</sup> Mina-Claire Prigioni, secrétaire scientifique. Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie vivement.

Le rapport traitera les points suivants :

1. *P 1969 Ne plaçons pas 50 hommes requérants d'asile dans l'abri sous l'école primaire de Bellavista à Meyrin.*

*Audition de MM. Cédric Lustenberger et Pascal Seeger, pétitionnaires*

2. *P 1971 : Non à 50 jeunes hommes migrants sous l'école Bellavista.*

*Audition de M. André Dutruit, M<sup>me</sup> Natalya Dutruit, M<sup>me</sup> Sasa Hayes, M. Emile Hubert de l'UDC section Meyrin-Cointrin, pétitionnaires*

3. *Audition de M. Pierre-Alain Tschudi, maire de la commune de Meyrin et M<sup>me</sup> Melissa Rebetez, responsable du service développement social et emploi*

4. *Audition de M. Christophe Girod, directeur général et M<sup>me</sup> Ariane Daniel Merkelbach, directrice de l'Aide aux migrants de l'institution*

5. *Audition de Monsieur Mauro Poggia, Conseiller d'État en charge du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé*

6. *Déclarations finales des groupes*

7. *Votes des pétitions (P 1969, P 1971)*

## **1. P 1969 Ne plaçons pas 50 hommes requérants d'asile dans l'abri sous l'école primaire de Bellavista à Meyrin.**

### *Audition de MM. Cédric Lustenberger et Pascal Seeger, pétitionnaires*

M. Seeger se présente et informe qu'il vient de revenir habiter sur la Commune de Meyrin après une dizaine d'années d'absence. Jeune déjà, il s'intéressait à la vie politique de sa commune. Il a fait partie du parlement des Jeunes de l'époque.

Fin janvier 2016, il a été alerté par des voisins du quartier de Bellavista de l'intention de la commune de loger des familles de requérants dans la PCI dessous l'école de Bellavista. Même la Mairie considérait que le site retenu n'était pas adéquat. Un long article du journal Meyrin Ensemble du mois de janvier 2016 expliquait à quel point la commune et ses habitants s'engageaient en vue de l'accueil de ces familles. Puis au début du mois de février 2016, des informations contradictoires ont circulé parmi les habitants du quartier. On apprenait par le hasard des conversations qu'il ne s'agira pas de familles mais d'hommes seuls, contrairement à ce qui avait dit dans le journal de la commune. D'ailleurs, à ce jour, aucune information officielle n'a été diffusée à ce propos. Dans l'impossibilité d'obtenir d'autres renseignements concernant le nombre et l'origine des hommes seuls dont la venue était imminente, le MCG Meyrin a décidé de procéder à une récolte éclair de signatures.

Pour M. Lustenberger, les gens se sentent floués et trahi. Le fait de modifier en cours de préparation le nombre et le genre de personnes accueillies change fondamentalement la donne. Les habitants du quartier ont pris en grippe ce projet en dénonçant le danger que cette présence peut constituer sous une école. Il évoque alors les événements de Cologne, de l'Autriche ou de la Suède. Il remarque que plus de 300 élèves se rendent dans cette école primaire et des clubs sportifs féminins s'entraînent le soir dans ses salles de gym. Les maigres informations quant à l'identité, au statut et à l'ethnie d'origine de ces réfugiés amplifient les craintes.

M. Lustenberger informe que le MCG a déposé une résolution (voir annexe) abordant cette question au Conseil municipal du 8 mars dernier. Pour des raisons difficilement compréhensibles, celle-ci s'est vue sanctionnée par un vote de refus d'entrée en matière. Des Conseillers municipaux accusant le MCG d'être d'extrême droite et de colporter des idées racistes, xénophobes, misogynes, etc. alors que rien dans les déclarations écrites ou orales ne reflète de telles intentions extrémistes.

Suite au dépôt de plainte du Conseil d'Etat concernant la centrale nucléaire du Bugey semble en l'occurrence préoccupante.

A ce stade, il se pose beaucoup de questions dont il n'a pas obtenu de réponses à ce jour :

- En cas de catastrophe, comment s'organise la mise à disposition de la PCi ?
- Qui est en charge du suivi psychologique de ces hommes seuls ?
- S'agit-il de migrants Syrien ? Afghans ? Irakiens ?
- Qui informe la population et notamment les jeunes sur les comportements à tenir ?
- En cas de problèmes, d'agressions sur un enfant ou qui est tenu pour responsable ?

M. Seeger déclare que les hommes qui ont eu l'occasion de dormir dans des abris PC savent à quel point ces lieux sont inconfortables et il ose imaginer ce que ces réfugiés risquent de ressentir en rentrant dans ces abris sans savoir à quel moment ils en ressortiront. Il remarque encore que deux Securitas sont prévus mais il mentionne qu'il ne s'agit que d'une mesure alibi.

Il déclare que ce n'est pas au citoyen de prendre sur ses heures de travail pour s'adresser à l'administration. Il ajoute que l'Hospice général propose des mesures excellentes comme accueillir les migrants chez soi mais il observe que les volontaires sont assez rares.

### ***Réponses aux questions des commissaires :***

M. Seeger explique qu'il s'adresse en priorité aux députés sous forme de cette pétition. Non, les pétitionnaires ne se sont pas adressés à la police, ni au DSE ni à l'Hospice Général, considérant que ce n'est pas le rôle du citoyen d'interpeller des fonctionnaires sur les missions qu'ils ont reçue de leur hiérarchie. Il précise toutefois qu'une semblable pétition a été adressée au président du Conseil Municipal afin d'interpeller le Conseil administratif en date du 8 mars 2016. M. Lustenberger ajoute que son groupe a déposé une résolution demandant au Conseil administratif de renoncer à accueillir 50 hommes migrants sous l'école primaire de Bellavista.

Une information sibylline a paru dans le journal communal du mois de mars annonçant l'arrivée de 50 hommes dans l'abris de la PCi et une ligne inscrite en caractère très fin annonce que « le CA a été contacté par l'HG afin de préparer l'arrivée imminente à Meyrin de 50 hommes... » (voir annexe)

Mesurant les risques pris par les autorités en choisissant cette PCi proche d'une école, les pétitionnaires rappellent alors qu'en Autriche un petit garçon a été violé par un migrant qui a prétexté une « urgence sexuelle ».

Une députée (V) demande ce qu'il faut comprendre par le commentaire sur les ethnies et si certaines sont préférables à d'autres ?

M. Lustenberger répond qu'il est question de statut. Il ajoute que de nombreuses personnes imaginent que ces abris pourraient abriter des personnes déboutées.

M. Seeger ajoute qu'un Syrien n'est pas simplement un Syrien, comme un Suisse n'est pas seulement un Suisse, mais également un ressortissant d'un canton. Il remarque que selon les origines de ces 50 hommes, des problèmes pourraient survenir. Ils pensent par ailleurs que les risques d'agressions sont moindres avec l'accueil de familles et ne connaissant pas les statistiques de la police, ils ne se sont basés que sur des informations que les médias relaient.

Ils approuvent le Conseil administratif quand il déclare que « ce type de lieu n'est absolument pas adéquat. ... » (site officiel voir annexe). Ils précisent encore que d'autres lieux plus adaptés ont été proposé à l'Hospice Général qui les a refusés.

L'accueil personnalisé chez soi serait à leurs yeux la meilleure des façons de démontrer l'élan de solidarité qui fait la réputation de Meyrin.

Finalement, le problème relève du fait que ce sont 50 hommes qui vont être abrités sous une école. Faut-il opter pour des containers comme à Calais ?

M. Seeger remarque que ce projet semble improvisé au vu des informations contradictoires et malgré les séances d'informations des séances d'informations les 13 et 14 janvier 2016 qui préparaient encore une vingtaine de personnes motivées à accueillir des familles.

A l'évocation des problèmes de voisinage rencontrés entre les fidèles de la mosquée et les jeunes filles qui courraient en tenue de gymnastique sur le terrain de sport d'André Chavannes, M. Lustenberger répond ne pas savoir quelles seront les réactions des gens, mais il pense que les gens craignent en définitive que ces hommes soient tentés par les jeunes filles qui font du sport derrière des verrières.

A ce propos, M. Seeger remarque qu'une équipe de volley féminin qui se retrouve avec vingt hommes qui observent les joueuses pendant vingt minutes n'est pas très agréable, et ne donne pas une vision de la femme très idéale.

Une commissaire (MCG) signale que les vestiaires de l'école de Bellavista sont ouverts et elle rappelle qu'il y a eu des problèmes à Zurich à cet égard au vu des différences culturelles qui peuvent exister entre les résidants et les migrants. Il précise que l'information communale devrait être plus factuelle que des considérations générales. M. Lustenberger ajoute que c'est au cours de cette séance d'information du 29 janvier 2016 qu'il a été dit que ce ne seraient pas des familles mais des hommes qui seraient accueillis dans cet abri PC.

FIN de l'audition

**2. P 1971 : Non à 50 jeunes hommes migrants sous l'école Bellavista. Audition de M. André Dutruit, M<sup>me</sup> Natalya Dutruit, M<sup>me</sup> Sasa Hayes, M. Emile Hubert de l'UDC section Meyrin-Cointrin, pétitionnaires**

M. Dutruit explique que la population de Meyrin a été informée que des familles de réfugiés viendraient sous l'école de Bellavista. Or, il remarque qu'en définitive, ce seront une cinquantaine de jeunes qui seront placés sous cette école dont les salles de gym sont largement utilisées par des associations sportives féminines. Il rappelle en outre que la salle de gym présente des baies vitrées avec une vue plongeante. Il rappelle également que ces jeunes gens n'ont pas la même culture et ne savent pas forcément gérer des situations de ce type.

Il pense qu'il conviendrait donc de prévoir un autre lieu pour ces personnes, que ce soit la caserne des pompiers de Meyrin, le château de Feuillasse, la ferme de la Planche, voire des containers aménagés. Il observe en outre que ces personnes resteront à longue échéance puisque tout est détruit dans leur pays.

M<sup>me</sup> Hayes déclare qu'une école n'est pas un lieu pour abriter des hommes. De plus, elle ne croit pas qu'accueillir des gens dans une cave soit l'idéal. Elle répète qu'il a été dit à la population que ce serait des familles qui seraient accueillies, et elle mentionne que la population a dès lors commencé à réunir des vêtements et des jouets. Or, la population s'est retrouvée très frustrée et inquiète en apprenant que ce seraient de jeunes hommes qui seraient logés sous cette école. Elle pense donc qu'il est nécessaire de rassurer les habitants. Elle ne comprend pas non plus qu'il soit possible d'accueillir à longue échéance des personnes dans des abris de la PC, abris qui sont sensés abriter la population en cas de problème.

M. Dutruit pense qu'il est nécessaire d'éviter de répandre la peur au sein de la population en donnant des informations claires et transparentes, tout en trouvant un autre lieu pour ces réfugiés.

M. Hubert déclare alors que le Conseil fédéral a indiqué ce matin même que tous les abris PC seraient utilisés pour les réfugiés et il se demande ce qui se passerait en cas de problème nécessitant l'utilisation de ces abris. Il ajoute que les Meyrinois ne sont pas contre les réfugiés mais il pense que placer de jeunes hommes sous une école est une mesure un peu légère de la part des autorités.

Il observe que la commune possède d'autres lieux pouvant être utilisés pour abriter ces personnes. Il signale encore qu'il a été dit que cet abri était utilisé par l'armée mais il remarque que la troupe est encadrée par des officiers. Il

ajoute que ces jeunes gens seront en l'occurrence livrés à eux-mêmes et il se demande s'il ne faudrait pas au contraire les occuper 15 heures par jour.

C'est la présence d'hommes sous une école qui pose des problèmes.

### **Réponses aux questions des commissaires :**

Un commissaire (PLR) signale avoir également reçu des téléphones d'habitants de Meyrin.

*Pour quelle raison la population prévue dans cet abri a changé ?*

*Qui utilise régulièrement cette salle de gym ?*

*Pourquoi ne pas changer le lieu d'affectation de ces réfugiés s'il existe d'autres possibilités ?*

*Est-il facile d'accéder aux vestiaires de cette salle de gym.*

*Y a-t-il eu l'occasion de débattre de cette question au Conseil Municipal ?*

M<sup>me</sup> Hayes répond qu'il y a des équipes féminines de basket et de volleyball qui s'entraînent très souvent. Elle ajoute que la salle de gym a des baies vitrées et qu'il est aisé de regarder ce qui s'y passe. Elle signale ensuite qu'il y a également des cours d'art martiaux qui dispensés à des petites filles et elle observe que certains parents retirent leur enfant au vu des dernières informations circulant sur l'arrivée de ces jeunes hommes.

M. Hubert précise encore que l'on peut accéder à cette salle de gym depuis la rue des Vernes ou depuis l'avenue de Vaudagne assez aisément. Il ajoute qu'une fois l'école ouverte, il est facile d'y entrer.

M<sup>me</sup> Hayes déclare ensuite que les pétitionnaires s'interrogent également sur la raison pour laquelle l'Hospice général a modifié la population devant être abritée dans ce PC de sorte que ce n'est plus familles qui doivent être accueillies, mais des hommes. Elle signale alors que le Conseil municipal est très hostile aux questions qui se posent à ce propos, et elle remarque que seul le MCG et l'UDC ont accepté de rentrer en matière sur cette problématique. Elle ajoute que les autres partis ont tous refusé, allant même jusqu'à traiter les migrants italiens des années 60 de violeurs.

M<sup>me</sup> Hayes précise toutefois que ce sont des conseillers municipaux d'autres partis communaux qui ont fait cette comparaison, ce qui l'a en l'occurrence choqué. D'origine italienne, elle observe que les Italiens ne sont pas des violeurs, tout au plus des dragueurs.

A propos du choix de ce lieu d'accueil, M. Hubert indique que le maire a expliqué que l'endroit était imposé par le canton et l'Hospice général.

*Le problème relève-t-il de la présence d'hommes, demande une commissaire (V) ?*

M<sup>me</sup> Hayes répond que loger des hommes à longue échéance à proximité de jeunes filles ne semble pas la meilleure des idées.

M. Dutruit pense que ces personnes doivent forcément faire un effort de compréhension pour apprendre la culture et la mentalité locale. Il ajoute que ces gens n'auront pas de job. Des jeunes hommes désœuvrés risquent fort de commettre des bêtises. C'est en fin de compte une question d'intégration que d'éviter des tentations à ces personnes. La Suisse est un pays de très haute exigence en ce qui concerne les formations et il pense que ces personnes devront faire le nécessaire pour se mettre à niveau.

*Le fait de faire signer et de déposer une pétition ne s'oppose-t-il pas précisément au principe d'intégration de ces personnes ?*

M. Dutruit pense le contraire. Cette pétition a permis à de nombreuses familles de s'exprimer et de faire entendre leurs craintes et d'attendre aujourd'hui des réponses pratiques en mesure de les rassurer.

M. Hubert se demande si l'encadrement prévu et annoncé par des bénévoles est une mesure sérieuse. Ce ne sont pas des professionnels paraît-il. Ces personnes de bonne volonté ne peuvent pas fournir un travail aussi sérieux que des personnes correctement formées. Il signale par ailleurs qu'une rumeur est en train de courir dans la commune, selon laquelle ce serait une centaine de réfugiés qui seraient abrités en fin de compte dans cet abri PC.

*Les pétitionnaires sont-ils prêts à voter les budgets nécessaires pour engager des professionnels de l'encadrement ? interroge une commissaire (V)*

M. Hubert répond que c'est à la Confédération d'intervenir.

*Un commissaire (PLR) déclare partager les soucis portant sur des jeunes hommes placés sous une école. Il revient sur la question des migrants italiens en indiquant que les Suisses ont fait preuve de mépris à l'égard de ces Italiens. Il observe que les Italiens se sont en l'occurrence très bien intégrés. Il demande si un tel mépris est nécessaire et doit être répliqué.*

M. Hubert réplique qu'il est indécent de laisser des gens 18 mois dans une protection civile et il mentionne que c'est le commencement du mépris.

Un commissaire (MCG) rappelle que deux pétitions ont été déposées devant le Conseil municipal dont le traitement est reporté à la séance plénière du 19 avril 2016. Il ajoute qu'une résolution MCG (voir annexe) a en outre été déposée au CM du 8 mars 2016. L'entrée en matière a été refusée par une large majorité, seuls le MCG et l'UDC l'ayant approuvée.

FIN de l'audition

### **3. Audition de M. Pierre-Alain Tschudi, maire de la commune de Meyrin et M<sup>me</sup> Melissa Rebetez, responsable du service développement social et emploi**

M. Tschudi déclare avoir pris connaissance principalement de la P 1971 UDC mais ne se souvient pas avoir pris connaissance de la P 1969 du MCG (*Ndr. Une même pétition que la P 1969, munie de 50 signatures, a été déposée en Mairie le mardi 9 mars 2016. Cette pétition a fait l'objet d'une annonce dans les communications du bureau lors de la séance du mardi 9 mars 2016*).

M. Tschudi explique alors que la mairie a reçu au cours de l'été passé un courrier du Conseil d'État indiquant que des lieux seraient peut-être réquisitionnés pour abriter des requérants d'asile. La commune avait accepté de faire sa part dans ce dossier. L'Hospice général a ensuite informé la commune en décembre que des requérants seraient placés dans l'abri de la Protection civile situé sous l'école Bellavista. Le Conseil administratif avait alors répondu que ce lieu ne lui semblait pas adéquat, tout en proposant d'utiliser la PCi de la Golette puis la caserne de Mategnin. Face au refus de l'Hospice général d'occuper la Golette et essayant le refus du département militaire de libérer ses locaux de Mategnin, la commune dû se résoudre à aménager la PCi de Bellavista. Le canton avait en effet répondu qu'il n'y avait pas d'alternative possible à l'abri de la Protection civile de Bellavista. Ainsi, la commune a pu inviter le président du Conseil d'Etat pour constater de visu les travaux de transformation consentis pour rendre ce lieu plus agréable en supprimant les lits à étages.

Monsieur le Maire nous dit l'importance d'intégrer ces requérants qui viennent principalement d'Afghanistan, de Syrie et d'Irak mais assurément pas d'Afrique du Nord comme cela est annoncé par erreur dans une des pétitions. Des mesures ont ainsi été prises à cet égard en appelant les milieux associatifs et les églises pour s'organiser. Il était question à l'origine d'accueillir des familles, mais il mentionne que l'Hospice général a précisé en janvier qu'une solution avait été trouvée pour ces familles et que ce serait dès lors des hommes qui seraient abrités dans cet abri. M. Tschudi rappelle à cet égard que le château de Feuillasse (sur Meyrin) accueille déjà des hommes seuls et qu'ils parviennent à s'intégrer très bien au sein de la commune. C'est tout un dispositif qui est mis en place pour intégrer ces personnes.

Une séance publique a été organisée le 29 janvier 2016, à laquelle 50 personnes ont participé, afin de donner des informations à la population. Il déclare que l'atmosphère était donc relativement détendue jusqu'à la pétition qui a été déposée. Il précise que les personnes inquiètes ont pu être reçues par la mairie afin d'obtenir des explications. Il mentionne par ailleurs qu'un voisin vivant proche de l'abri a organisé une séance de son propre chef avec la mairie

pour informer le voisinage, et il remarque qu'une quinzaine de personnes se sont déplacées à cette occasion. Il signale alors que les personnes qui reçoivent des informations finissent pour la plupart avec la volonté de s'investir dans l'accueil des réfugiés.

Il répète que cet abri est inadéquat pour accueillir des gens, en particulier des familles. La pétition évoque des jeunes hommes mais il remarque que personne ne sait quels seront les âges de ces requérants.

Le jour du dépôt de la première pétition MCG, une résolution (voir annexe) avait été inscrite à l'ordre du jour du Conseil municipal qui s'est exprimé sur cette question en considérant qu'il était inadéquat de se prononcer sur le rejet de ces personnes. En conséquence, le Conseil municipal a refusé l'entrée en matière sur cette résolution par 21 voix contre 9.

*Comment a été donnée l'information sur le changement de population accueillie, à savoir qu'au lieu d'accueillir des familles dans l'abri PC, ce seraient 50 hommes ? s'enquiert le président.*

M. Tschudi répond que l'information est tombée le 27 janvier 2016.

*(Ndr En réalité cette décision a été prise lors d'un entretien entre l'HG et le CA pendant la journée du mardi 26 janvier 2016, comme nous pouvons le lire dans les communications du CA faites au conseil municipal du 8 mars 2016. Cette information importante aurait pu être communiquée au Conseil municipal à cette même date puisqu'une séance plénière a eu lieu le mardi 26 janvier 2016 à 18h30.)*

M le Maire ajoute que cette information a été relayée par la Tribune de Genève qui a consacré un petit article à la séance publique qui s'est déroulée le 29 janvier 2016 et au cours de laquelle cette question a été évoquée. Le journal de la commune du mois de mars a également signalé cette modification de la population accueillie dans l'abri PC, tout comme le site Internet de la commune. (voir annexe) Il précise qu'il n'était plus possible de modifier le numéro du journal communal du mois de février puisque ce dernier était déjà sous presse.

*Un commissaire (PLR) partage l'avis selon lequel le lieu n'est pas adéquat pour abriter des personnes. Il demande alors ce qui empêche l'établissement de ces 50 requérants d'asile dans la caserne de Mategnin.*

*Il observe par ailleurs que les pétitionnaires ont indiqué qu'il n'avait pas été possible de discuter de ce problème au sein du Conseil municipal. Qu'en est-il exactement ?*

*Il remarque enfin que les inquiétudes portent sur la sécurité des jeunes gens (filles et enfants) qui fréquentent l'école de Bellavista, et notamment des*

*équipes sportives féminines qui s'entraînent dans la salle de gym. Cette inquiétude est-elle fondée ?*

*Un certain nombre d'événements se sont déroulés en Europe au cours de ces derniers mois en lien avec les requérants. Qui serait responsable en cas de problème dans cet abri ?*

M. Tschudi le Conseil administratif aurait souhaité loger ces migrants dans la caserne de Mategnin qui appartient à l'armée. Il ajoute toutefois que cette proposition est caduque puisque Berne a refusé d'entrer en matière.

Chaque résolution fait l'objet d'un débat d'entrée en matière. Le débat a donc bien eu lieu autour de l'entrée en matière sur cette résolution (voir annexe). Il signale que certains propos figurant dans cette résolution ont choqué des représentants de certains partis, en l'occurrence les Verts, le PDC, et les Socialistes, et il déclare que ces partis n'ont donc pas eu très envie d'entrer en matière sur la résolution.

La Police cantonale a donné l'assurance qu'il n'y avait pas de problème particulier de sécurité à signaler dans les abris PC genevois accueillant des hommes. Il signale par ailleurs que ces derniers sont occupés durant la journée, une activité à laquelle la commune participe. Un agent de police municipale est présent et répond aux inquiétudes des habitants. L'Hospice général met en place des agents de sécurité privé pour protéger la population autant que les requérants.

A propos de la responsabilité, M. Tschudi répond que le responsable de l'acte serait le premier concerné, mais la question est évidemment politique. Une police de proximité est développée, tout comme des contrats de sécurité avec les acteurs locaux. Il ne peut garantir qu'aucun acte de violence ne se produira. Il pense dès lors que la justice fera le nécessaire et que le politique renverra la responsabilité sur le maire.

*Pour un député (UDC), la nationalité de ces personnes importe peu en fin de compte. Qu'en est-il du processus d'intégration de ces personnes, de leur dossier de requérant et des mesures de facilitation à l'intégration ?*

M. Tschudi répond que ces requérants ne sont pas encore là, mais il mentionne que leur arrivée est imminente. Il déclare ensuite que les nationalités ne sont pas mélangées afin de permettre à ces personnes de communiquer entre elles. Selon les dernières informations, il est question d'Afghans et de Syriens. Ces personnes ont déposé des demandes d'asile, et elles vont obtenir l'asile au vu des situations et conflits dans leur pays d'origine. Lorsque l'asile est octroyé à la personne, celle-ci ne reste pas dans l'abri. La commune ne souhaite pas prolonger le séjour de ces personnes dans un abri. En effet, si des places se libèrent au château Feuillasse, des requérants

placés à Bellavista y seront déplacés. Il n'est pas supportable de rester à long terme dans un abri de la PCI.

L'Hospice général donne des cours de langue à ces personnes et des cours d'intégration portant sur les us et coutumes de la Suisse.

De plus, la commune a pris langue avec les sociétés sportives afin d'intégrer ces personnes. La commune payera les frais de cotisation à ces associations dans une mesure raisonnable. Le but de la commune est de créer le lien social entre ces personnes et les habitants.

M<sup>me</sup> Rebetez déclare qu'il faut distinguer plusieurs étapes dans le processus. Dans un premier temps il est nécessaire de s'occuper de l'arrivée des réfugiés. Il s'agit d'organiser la dimension logistique, comme les lieux des repas, les langues utilisées, la communication avec les familles restées sur place, et une dépense sportive. Il est prévu par ailleurs que l'Hospice général donne les informations qu'elle juge utile. Elle mentionne que des visites seront également organisées afin d'apprendre aux réfugiés à se repérer sur le territoire.

Une fois les besoins vitaux assurés, il sera possible de faire évoluer la situation en consolidant le lien social. Une vingtaine d'habitants bénévoles se sont déjà annoncés pour guider ces requérants.

M. Tschudi signale que des formations sont prévues tant pour le personnel communal que pour ces habitants bénévoles. Il pense qu'il s'agit là d'un facteur de sécurité puisque connaître ces personnes permet en fin de compte de calmer des inquiétudes qu'il peut comprendre.

#### *Le Château de Feuillasse ?*

M. Tschudi informe que le centre de requérants de Feuillasse se trouve dans un ancien château qui se situe à cinq minutes du centre, sur la route de Mategnin. 180 personnes sont logées dans cette maison, et viennent faire leurs courses dans le centre commercial de Meyrin. 106 studios individuels permettent d'accueillir des personnes seules. Il précise que ces gens se noient dans la population de la commune et ne sont pas visibles. La commune a donné son accord pour l'agrandissement du château de Feuillasse. Les requérants sont arrivés progressivement sans qu'une action spécifique ne soit organisée par la commune.

*Comment les bénévoles sont-ils formés ? Est-ce que de nouveaux postes de travail ont été créés au sein de la commune pour cet encadrement ?*

M<sup>me</sup> Rebetez répond qu'une professionnelle, une intervenante en action communautaire qui travaille au sein de la commune, a fait un premier appel à la mobilisation citoyenne auquel 17 personnes ont répondu. Cette

professionnelle va coordonner les bénévoles qui se sont annoncés. Les charges de formation seront financées par le Conseil administratif.

*Quelle est la cote part de l'Hospice général dans les mesures d'encadrement envisagées ?*

M. Tschudi répond qu'il est prévu de coordonner un intendant social, deux agents de sécurité financés 24h sur 24 par l'Hospice, et un agent municipal qui fait le lien avec les habitants. C'est L'Hospice général qui fait le cahier des charges mais la commune peut au besoin ajouter des points.

FIN de l'audition

#### **4. Audition de M. Christophe Girod, directeur général et M<sup>me</sup> Ariane Daniel Merkelbach, directrice de l'Aide aux migrants de l'institution**

M. Girod rappelle alors le flux important de réfugiés, débuté en 2015, et l'ouverture des premiers abris cantonaux de la PC dans la seconde partie de l'année. Le Conseil d'État, face à ce phénomène, a ensuite mis en place une Task force afin d'identifier des lieux pour loger des réfugiés hors des abris cantonaux. En décembre 2015, le Conseil d'État déployait le dispositif Osiris, ce qui devait permettre de recourir aux abris communaux. C'est avec ce dispositif que la cellule de veille, à laquelle appartient l'Hospice général, le secrétaire général adjoint du département, un représentant de la Ville de Genève, un représentant des communes, de la police, et le médecin cantonal, fonctionne. Cette cellule a en l'occurrence visité différents lieux et évalué les travaux à mener afin de respecter les normes, autant que leur situation pour l'accueil des réfugiés. Il rappelle à cet égard que presque tous les abris PC sont situés sous des écoles. C'est sur cette base de travail qu'a été décidée l'ouverture de l'abri PC de Bellavista.

Les Conseils administratifs sont bien évidemment informés. L'ouverture de l'abri de Bellavista se fera dans les règles avec la participation de la police. Il signale par ailleurs que cette dernière a réalisé une étude sur la criminalité autour des centres d'accueil. Il ressort de ce rapport qu'aucune remarque significative n'est à signaler.

Le Président observe qu'une première information a été donnée selon laquelle ce serait des familles qui seraient accueillies mais qu'au final, ce seront des jeunes gens qui seront abrités dans ce PC.

M. Girod répond qu'il y a eu un fort afflux de familles dans un premier temps, et que d'autres solutions ont pu être dégagées au cours de l'hiver. La cellule retarde au maximum l'accueil de familles dans des abris de la PC plutôt que dans des lieux hors-sol.

Un commissaire (MCG) remarque que la population de Meyrin a été informée jusqu'à la fin du mois de janvier que ce serait des familles qui seraient accueillies à Bellavista. Il demande si d'autres propositions ont été faites pour accueillir des migrants ailleurs puisque la mairie s'opposait à l'utilisation de cet abri. Il évoque ensuite le château de Feuillasse qui accueille 180 personnes, ainsi que les 106 studios créés à Meyrin pour accueillir des personnes seules. Il demande ce qu'il en est exactement. Il demande enfin quel est le nombre d'appartements gérés par l'Hospice général mis à disposition des migrants à Meyrin.

M. Girod répond qu'il est toujours difficile de décider de mettre des familles dans des abris PC, alors qu'il est déjà difficile d'envisager d'y placer des hommes seuls à long terme. Il répète que la baisse du nombre de réfugiés durant l'hiver 2015-2016 a permis de trouver d'autres solutions pour les familles, fort heureusement. Il répète que c'est le planning de contingences inhérent au plan Osiris qui a prévalu à cette décision.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach informe que le canton est dépendant des informations du Secrétariat d'État aux migrations. Le centre de l'Etoile a été ouvert en décembre pour l'accueil des familles, ce qui n'était pas prévu initialement dans la planification. En effet, le centre de l'Etoile a pu être ouvert plus tôt que prévu. Toutes les familles qui étaient à l'hôtel ont donc pu être transférées dans ce centre. La proportion des nouvelles arrivées a ensuite largement baissé. Ne restaient surtout que des hommes seuls à héberger, soit la plus grande majorité des réfugiés. Ce sont des personnes en procédures qui sont appelées à rester en Suisse. Ces personnes obtiendront des permis F à terme et en vue d'être intégrées dans la société. La seule alternative pour Bellavista était de placer des femmes déboutées de l'asile, une solution à laquelle l'Hospice général rechignait en raison des délais de réadmission dans les pays d'origine. Finalement, ce seront des hommes seuls qui pourraient être logés sous Bellavista. Mme Daniel Merkelbach ajoute que 106 personnes sont logées dans des studios, le solde, soit des familles, étant dans la partie centrale du château. Elle précise qu'il y a de nombreuses femmes. Les studios ont été donnés à des personnes ayant des problèmes de santé ou à des étudiants qui ont besoin d'être isolés pour étudier. 4 ou 5 femmes sont logées dans une petite maison voisine dans le secteur de Feuillasse.

M. Girod mentionne ensuite que l'Hospice général possède par ailleurs des logements dans l'ensemble du canton, mais il remarque que l'Hospice général n'utilise pas ces appartements sociaux pour les réfugiés et loue de préférence des appartements à des particuliers pour loger cette population.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach précise encore que la règle est qu'une famille ou un individu qui a obtenu un certain degré d'intégration en Suisse, soit une

maîtrise du français ainsi qu'un apprentissage des règles de la vie en société en Suisse, puisse obtenir un logement individuel. Cette règle est valable sur l'ensemble du territoire genevois.

Il a fallu accélérer les transferts dans un certain nombre de logement pour faire de la place dans les centres, mais elle mentionne qu'il n'y aura pas de personnes déboutées qui habiteront dans des appartements particuliers.

*Est-ce que la proximité de l'école, fréquentée également par des équipes sportives féminines, pourrait susciter des craintes justifiées ou pas ? Existe-t-il des statistiques à ce propos ?*

M. Girod répond par la négative et mentionne que le seul rapport est celui de la police qui remarque qu'il n'y a aucune augmentation des incivilités ou des crimes à proximité des centres de requérants, que ceux-ci soient sous des écoles ou pas. Il rappelle que c'est le cas dans le cycle d'orientation des Coudriers, à l'ECG de Châtelaine, ou à Versoix. Il explique encore que des règles sont édictées pour les résidents de ces centres, lesquels respectent ces règlements par crainte d'être déboutés. M. Girod confirme que des inquiétudes ont bien été exprimées dans certains endroits. L'Hospice général a donc pris des mesures en recourant à des Securitas afin de rassurer les gens. Et il observe que tout se passe bien.

*Pourquoi des réfugiés Afghans ne parviennent en Suisse qu'à présent, alors qu'ils sont en guerre depuis les années 80 ?*

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach répond que la guerre en Afghanistan appartient aux « guerres oubliées », ainsi lorsque la route des Balkans s'est ouverte, nombre de réfugiés afghans en Iran en ont profité. Ce sont généralement d'abord les hommes qui partent afin de trouver une solution avant de faire venir les familles. Mais elle confirme que la situation des femmes seules est souvent dramatique.

*Quel est l'âge de ces « jeunes » hommes ?*

*La Confédération sait-elle déjà quelles seront les prochaines vagues de réfugiés ?*

*Jusqu'à quel point le Conseil d'État pourrait réquisitionner des locaux ?*

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach répond qu'il y a une tendance générale à voir de jeunes migrants, mais elle remarque que cela dépend des pays d'origine. Elle évoque alors les Érythréens en indiquant que la grande masse des réfugiés de cette ethnie a entre 15 et 30 ans. Elle ajoute que les migrants afghans et syriens ont, quant à eux, en moyenne 30 ans. Mais elle mentionne que les palettes d'âge peuvent être très différentes dans les familles.

M. Girod remarque que le Conseil d'État peut réquisitionner des structures dans le cadre du plan Osiris, mais l'autorité préfère éviter d'en arriver à une telle mesure. La négociation et les discussions sont préférables. Les arrivées soudaines et massives de migrants créent toujours des tensions. L'expérience démontre que la concertation est la meilleure des solutions.

*Comment fonctionne le dispositif de distribution des migrants ?*

Le Secrétariat d'État aux migrations attribue des quotas en fonction d'une clé de répartition basée sur le nombre d'habitants des cantons, soit 5,9% pour Genève. Certains arrivent avec des statuts de réfugiés mais la plupart des arrivants ont un statut de requérant d'asile. C'est Berne qui se prononce sur un statut intermédiaire ou de réfugié, ou qui déboute la personne. Le canton ne peut pas intervenir dans cette procédure, il est par contre responsable de l'accueil et du suivi des personnes.

*Y a-t-il des quotas entre les personnes seules et les familles ?*

La directrice de l'aide aux migrants n'en a aucune idée, faute d'avoir une vision générale. Elle remarque qu'un équilibre est théoriquement fait. Cet équilibre est visible par rapport aux mineurs.

*Qui assume les coûts médicaux ?*

Chaque personnes est assurée à la LaMAL.

UN député (UDC) observe que le monde musulman est de plus en plus en guerre, et il remarque qu'il faut s'attendre à avoir plus de réfugiés à terme.

*Jusqu'où pourrait aller la réquisition ?*

*Des propriétaires d'appartements pourraient-ils être obligés d'accueillir des réfugiés chez eux ?*

*Les confessions religieuses sont-elles prises en compte dans l'accueil ?*

M. Girod répond que les prévisions sont faites par le Secrétariat d'Etat aux migrations, prévisions qui sont passées de 40'000 à 120'000 personnes, et qui sont repassées à 40'000. Genève devra accueillir cette année le même nombre de personnes que l'année passée.

Il observe ensuite que seules les structures publiques peuvent être réquisitionnées selon le plan Osiris. M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach explique ensuite qu'il est possible de mettre ensemble certaines communautés. L'Hospice général jongle entre les différents groupes afin que les populations puissent cohabiter entre elles.

Elle signale ensuite que des cours d'information et de sensibilisation s'échelonnant sur plusieurs semaines sont donnés aux migrants. L'égalité de l'homme et de la femme est bien explicitée autant que les droits et les devoirs

des uns et des autres. Des dizaines de situations de la vie courante sont ainsi illustrées. En cas de problème, l'Hospice général interviendrait immédiatement, car une cellule « veille et sécurité » existe au sein de l'Hospice général, travaillant en lien avec la police cantonale. Elle rappelle en outre que deux Securitas sont placés dans chaque centre. Des mesures de sécurité sont donc prises entre la police cantonale, les polices municipales et l'Hospice général.

M. Girod précise que les tensions ne sont pas forcément religieuses mais ethniques et il remarque qu'il convient de ne pas mélanger des groupes opposés.

En conclusion et pour revenir aux pétitions, M. Girod explique que l'Hospice général se met à la disposition des mairies pour donner les informations. Il observe que ce sont les communes qui décident de l'information à donner. Il signale avoir parlé d'hommes et non de familles lors de la séance du 29 janvier.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach ajoute que différentes rencontres ont eu lieu avec le Conseil administratif et elle observe que ce dernier a été informé du changement de population le 26 janvier.

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach estime que les autorités meyrinoises ont été exemplaires dans la gestion de cette situation. Elle rappelle que c'est l'OCPPAM (Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires) qui décide des lieux affectés à l'accueil de migrants et non l'Hospice général.

Les personnes déboutées sont soit renvoyées dans leur pays d'origine, soit dans les pays dans lesquels les demandes ont été déposées lorsqu'il s'agit de NEM-Dublin, ces personnes sont sorties des centres.

C'est environ 10% de cette population que le canton doit loger. Un certain nombre loge au foyer des Tattes.

*Le Président demande ce qu'il en est de la détention administrative ?*

M<sup>me</sup> Daniel Merkelbach répond que c'est le DSE qui prend cette décision. Ce sont généralement des personnes qui sortent de prison qui doivent être renvoyées du territoire qui sont placées en détention administrative. Il arrive très rarement que des personnes sortent d'un centre de requérants pour être détenues administrativement.

Pour conclure, M. Girod remarque que l'arrivée massive de migrants génère toujours des tensions et des questions. Il ajoute qu'il n'y a pas de problème particulier à Genève, ce dont il se félicite. Et il espère que tous les

Genevois tireront à la même corde dans le but de créer les lieux d'accueils identifiés par la Task force et de fermer les abris PC.

FIN de l'audition

## **5. Audition de Monsieur Mauro Poggia, Conseiller d'État en charge du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé**

M. Poggia explique que ce n'est jamais de gaieté de cœur que la décision est prise de placer quelqu'un dans un abri de la Protection civile, compte tenu des conditions de vie au sein de ces infrastructures. Ce besoin d'hébergement est allé croissant depuis l'été 2015 alors que d'aucun pensait jusqu'alors que la situation allait s'améliorer. La crise internationale s'est en effet aggravée au cours de cette période, raison pour laquelle il a dû ouvrir progressivement un certain nombre d'abris, cantonaux dans un premier temps, puis communaux. Le plan Osiris a été déclenché en parallèle. Les abris communaux, qui ne sont pas tous d'égale qualité, ont été étudiés et que certains ont été sélectionnés afin d'accueillir des réfugiés.

Des études sont en cours pour l'édification de baraquements afin de loger ces personnes. M- Poggia précise par exemple que 1'300 personnes de plus sont arrivées en avril, et que la plupart d'entre elles ont pu être placées en hébergement collectif.

En automne 2015, Genève a vu arriver, parmi les réfugiés, de nombreuses familles originaires de Syrie et d'Afghanistan. Le canton a réussi à leur éviter d'être placées dans des abris de la PC. M. Poggia convient que l'hébergement dans ces abris est difficile, et qu'il semblait préférable de préserver les sphères privées de ces familles. Il signale ailleurs qu'il est envisagé à présent de placer des femmes déboutées dans l'abri du Marais à Onex.

Avec la fermeture de la route des Balkans, le nombre de familles a diminué alors que le nombre d'hommes seuls augmente, pour atteindre actuellement les proportions suivantes : 10% sont des Gambiens, 8,5% des Marocains, 5,9% des Syriens, etc....

M. Poggia voudrait qu'on évite de faire un amalgame entre cette population et les événements des mois passés en Allemagne. La police tient des statistiques et il remarque que ces dernières n'indiquent pas d'incivilités particulières à proximité des centres de requérants. Ces personnes ne « rôdent » pas puisqu'elles sont prises en charge, prise en charge soutenue par les communes.

Les préoccupations relayées par ces pétitions sont celles qui apparaissent systématiquement dans des cas de figure de ce type. Il ajoute qu'il ne faut pas

donner suite à ce genre de pétitions en indiquant, cas échéant, qu'il devrait à l'avenir mettre ces personnes sous tente, loin de la population autochtone.

M. Poggia souhaite que des mouvements citoyens s'expriment pour faciliter l'intégration de ces personnes. Plus ces dernières seront stigmatisées, plus les mèches de bombes à retardement seront attisées estime-t-il.

### **Réponses aux questions des commissaires :**

*En Suisse allemande, en Argovie, une commune a payé une somme afin d'éviter d'abriter sur son territoire le quota de réfugiés qui lui était attribué. Ce phénomène pourrait également-il se produire à Genève ? (Question PLR)*

M. Poggia répond que les législations diffèrent d'un canton à l'autre. Quatre cantons, et notamment le canton d'Argovie, ont en l'occurrence transféré l'obligation d'hébergement aux communes. Si une commune ne réalise pas une tâche qui lui incombe, le canton peut se substituer à la commune pour assurer la tâche et le facturer ensuite à la commune.

L'intention du Conseil d'Etat est de confier aux communes des obligations allant dans ce sens, bien qu'il puisse imaginer qu'elles y rechignent. Pour le moment, les communes genevoises n'ont pas de compétences en la matière. Il précise que les terrains qui sont utilisés pour accueillir des migrants appartiennent au canton.

L'Hospice général mène un travail de prospection de manière égalitaire sur l'ensemble du canton. Certaines communes qui n'ont aucune possibilité et qui ne peuvent physiquement pas envisager d'accueillir des migrants ont été contactées par l'Hospice général afin qu'elles participent financièrement à l'effort collectif. Cette participation n'est pas une substitution à l'accueil, mais une aide permettant de compenser l'absence de structure d'accueil. Il répète à cet égard que les abris de la PC ne sont pas tous de qualité et d'entretien égal.

M. Poggia répète que les communes n'ont pas la possibilité de refuser. L'ACG mène une réflexion pour une établir une participation égalitaire à l'effort collectif afin d'éviter précisément que certaines communes se défausse de l'obligation d'accueillir des réfugiés.

*Les pétitionnaires nous ont déclarés ne pas être opposés à l'accueil de ces personnes mais nourrissent des doutes quant au lieu choisi, soit l'école Bellavista. Le canton a-t-il étudié les autres possibilités d'accueil proposées par les pétitionnaires ? (Question UDC)*

M. Poggia répond que 3'000 terrains communaux ont été individualisés et que sur ce lot, 300 sont constructibles. Il ajoute que sur ces 300, 14 ont été retenus, pouvant être construits à court terme. Il déclare encore que la commune de Meyrin n'a donné aucune autre alternative valable pour accueillir

cette population. Attendre deux ans pour une alternative opérationnelle est trop long. Veyrier a également proposé une autre parcelle que celle qui était retenue, mais qui s'est révélée être une parcelle agricole et donc inutilisable, puis la Commune de Veyrier est revenue avec une autre proposition.

Il n'est pas possible de multiplier des sites trop modestes puisque cela revient à multiplier les coûts. L'Hospice général est ouvert aux propositions qui devront être analysées et évaluées. L'Hospice général ne peut pas faire de prospection lorsque les flux s'accroissent.

C'est le service de protection de la population de M. Maudet qui a fait l'inventaire des abris, et il précise que les abris se trouvant sous des écoles ont été placés en fin de liste pour des questions de sensibilité évidentes, d'autres abris mieux adaptés seront envisagés ailleurs. M. Poggia évoque les abris de Chêne-Bougeries (50 places), de Cologny (100 places), de Corsier (50 places), du Grand-Saconnex (50 places), d'Onex (50 places), de Prégny-Chambésy (50 places), de Thônex (50 places), et de Versoix (100 places). Il ajoute que des projets de baraquements, le camping du Bois de Bay et différentes structures sont encore envisagées notamment à Aire-la-Ville pour un nombre total à ce jour de 1'300 places.

*Quel est l'état de ses contacts avec les autorités municipales concernées ?*  
(Question 5)

M. Poggia répond que les réactions diffèrent. Une opposition est déposée en Ville de Genève pour l'utilisation de Rigot, alors que cette solution serait idéale. Un terrain est proposé en échange à Montbrillant, solution dont il attend les plans, mais ne pense pas que cette solution présente une alternative viable. Il regrette les critiques formulées par la Ville de Genève alors que cette dernière, la plus grande commune du canton, devrait être la première à intervenir. La commune de Vernier, quant à elle, s'est déjà engagée bien qu'un projet d'accueil pour des mineurs non accompagnés rencontre également des oppositions, en raison de la proximité d'une école. Thônex ne collabore absolument pas et a adopté une position d'opposition totale.

M. Poggia démontre sa bonne volonté à engager un véritable dialogue propre à rassurer la population qui nourrit des craintes. Il évoque encore le Grand-Saconnex en indiquant rencontrer, là également, quelques difficultés. Il informe que le Canton de Genève a été désigné comme centre de renvoi. Un tel centre devant se situer au Grand-Saconnex, cette commune ne veut pas d'un lieu d'accueil supplémentaire. Le centre de renvoi étant prévu pour 2021, il devrait être possible d'offrir un accueil d'ici là, mais le Conseil administratif est sous la pression de sa population. M. Poggia cite la bonne collaboration avec les autorités de la commune d'Onex qui collaborent de manière efficace.

Le Canton est obligé d'accueillir cette population de réfugiés, qui représente un quota de 5,9% des personnes arrivant en Suisse. Il signale, à cet égard, que ce quota n'est pas très juste puisque Genève n'a guère de terrains par rapport à Fribourg, par exemple, qui a pourtant un quota similaire.

*Les pétitionnaires ont déposé leur pétition en raison du changement de paradigme concernant la population devant être abritée sous l'école de Bellavista. Il avait été indiqué à l'origine que ce serait des familles qui seraient accueillies, mais qu'au final ce seront des hommes seuls. Comment cette modification a-t-elle été transmise à la population ? Qui est responsable de cette information ? (Questions MCG)*

M. Poggia répond ne pas être responsable des communications des communes. L'Hospice général a des contacts avec les autorités municipales et les décisions portant sur les informations diffusées sont prises en lien entre l'Hospice et les communes. Il n'y a pas d'obligation au niveau du canton d'informer la population, mais il répète être à disposition pour donner des explications. M. Poggia confirme que la population envisagée dans cet abri a changé et que le manque d'information à la population dénoncé par les pétitionnaires a certainement facilité la récolte de signature.

*Meyrin accueille 180 réfugiés logés par l'Hospice général au Château de feuillasse. Sur ce site, il a été inauguré la construction de 106 studios pour des personnes seules. Ne pensez-vous pas que l'effort de Meyrin pour intégrer ces personnes est déjà considérable ? (Question MCG)*

M. Poggia répond ne pas avoir le luxe de choisir où aller pour faire plaisir aux uns ou aux autres, alors qu'il est obligé de saisir les opportunités qui se présentent. Cela étant, il estime que Meyrin est une grande commune et que 180 personnes est un chiffre dérisoire par rapport à sa population.

*Quelle sont les provenances et l'origine de ces 50 personnes devant être accueillies dans l'abri PC de Bellavista ? A quelle date ces personnes doivent-elles arriver dans cet abri ? (Question MCG)*

M. Poggia répond qu'il n'est pas possible de donner le choix aux communes d'accueillir telle ou telle population, mais il s'efforce de veiller à la répartition des ethnies puisque certaines ne peuvent pas cohabiter entre elles.

Ces personnes devaient arriver en avril, mais leur arrivée dépend finalement du nombre total de personnes parvenant à Genève. L'idée est de placer des personnes le plus tard possible dans des abris PC et de n'utiliser cet abri qu'en dernier recours.

*Est-ce que Genève négocie au niveau fédéral pour modifier la clé de répartition des quotas ? (Question S)*

M. Poggia répond que M. Maudet est revenu à plusieurs reprises sur cette question avec M<sup>me</sup> Sommaruga. Pour le moment ce sont les cantons qui tranchent sur cette question et il observe que la majorité des cantons est en faveur du système actuel. En revanche, le Conseil d'État insiste sur la possibilité d'utilisation de la caserne des Vernets et va le communiquer au Conseil fédéral.

*Comment ce cota est-il calculé ?*

*Rappelant l'affaire du terrain de sport de l'école voisine de la mosquée au Petit-Saconnex, un député (PLR) demande s'il n'y a pas de craintes à avoir quant à la répétition de tels griefs à Bellavista ?*

M. Poggia répond que les quotas ont été fixés il y a des années. C'est la population entière qui est prise en compte dans chaque canton pour calculer le quota, et non les superficies des cantons.

Une attention particulière doit être portée sur l'atténuation du choc des cultures, par le biais de mesures de sensibilisation et d'insertion. Une enquête a été réalisée sur l'affaire des terrains de sport scolaires proches de la mosquée du Grand-Saconnex, et il déclare qu'aucun élément n'a été relevé.

M. Poggia ajoute que les vestiaires sont en l'occurrence fermés. Il observe une préoccupation réelle de la part de nombreuses personnes dans ce type de cas de figure, mais il ne croit pas qu'il soit possible d'avoir un monde idéal. Il est nécessaire de faire des efforts pour assurer l'intégration de ces personnes afin qu'elles assimilent les règles de la société helvétique. Et il ne croit pas qu'il soit préférable de placer ces gens dans des camps.

Pour l'instant, le canton privilégie les abris qui ne se trouvent pas sous des écoles. Ces derniers ne seront utilisés qu'en dernier recours en cas d'urgence nécessitant d'accueil.

## **6. Déclarations finales des groupes**

Pour le MCG, un commissaire déclare que son groupe demande le renvoi de ces pétitions au Conseil d'État. Il pense que les pétitionnaires méritent des réponses complètes et des informations très précises. Le manque d'informations suite au changement de population accueillie est la principale source de ces deux pétitions. Les pétitionnaires ont droit à une information complète et précise à ce sujet. Il observe que la situation pose problème à Meyrin, mais visiblement également dans d'autres lieux. M. Poggia a bien indiqué que ces abris sous les écoles seraient utilisés en dernier recours.

Il souligne également que l'origine de ces migrants semble être un point non réglé et qu'il s'agit de mieux prendre en compte.

L'emplacement de l'abri PCi au-dessous d'une école primaire occupée la journée par des écoliers et fréquentée le soir par des jeunes filles et jeunes gens qui s'entraînent dans la salle de gym ou les dojos fait craindre le pire aux parents signataires. Les pétitionnaires ont relevé l'aspect imminent de l'arrivée de ces 50 migrants à Bellavista, alors que ni les bénévoles, ni la population n'avaient réellement pris le temps de s'y préparer.

Seul le conseil d'Etat est en mesure d'apporter une information rassurante aux signataires.

Une députée (S) déclare que son groupe préconise le dépôt de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil. Elle observe que les réponses apportées par la commune, l'Hospice général et le magistrat ont été rassurantes. Des questions se posent quant à la répartition des migrants entre les cantons mais elle déclare que ce point n'apparaît pas dans ces pétitions. Elle pense que renvoyer cette pétition laisserait entendre que la Commission n'a pas été rassurée par le magistrat.

Un député (UDC) pense que ne pas renvoyer ces pétitions au Conseil d'Etat reviendrait à nier les préoccupations de la population. Les explications de M. Poggia ne l'ont, quant à lui, pas convaincu. Une liste des futurs lieux d'accueil a été énumérée et il pense qu'il est nécessaire de rester attentif à ce point. De futures pétitions risquent en effet d'être déposées sur le même sujet si la population n'est pas rassurée.

Le représentant du PLR déclare que son groupe est divisé sur ces pétitions. Il signale qu'il est tout de même question d'une école et il pense que ces pétitionnaires sont inquiets pour des raisons compréhensibles. Les explications données par le Conseil administratif et son administration n'étaient guère rassurante. Son collègue (PLR) pense que l'information communale est de la responsabilité du Conseil administratif exclusivement.

Un commissaire (EAG) déclare que son groupe soutiendra le dépôt, voire le classement. Il observe que ces pétitions sont assez violentes. Il mentionne que les termes utilisés sont outranciers. Il déclare encore être agacé par l'hypocrisie de ceux qui disent bien vouloir des réfugiés mais plutôt des femmes. Il ajoute que des abris PC ne sont pas l'idéal, mais il pense que des hommes seuls peuvent plus facilement s'en satisfaire que des familles. Il termine en déclarant qu'il ne faut pas céder à ce délire sécuritaire.

La commissaire des Verts intervient et déclare qu'elle soutiendra vigoureusement le classement. La Commission classe des pétitions lorsque celles-ci ne sont pas respectueuses. Elle mentionne en l'occurrence que l'une des personnes auditionnées a été menaçante et qu'une autre a eu des propos déplacés. Elle signale en outre que ces pétitions sont populistes, voire racistes

et font preuve de manque de respect en laissant entendre que les réfugiés sont susceptibles de violer femmes et enfants. Elle déclare avoir honte que des pétitions de cette nature aient été déposées.

Elle observe ensuite que les hommes ne sont pas tous des violeurs comme le prétendent certains, et elle ne comprend pas que les pétitionnaires – des hommes également – puissent considérer la gente masculine comme composée de violeurs. Elle ne comprend pas comment il est possible de demeurer aussi froid et de rejeter des personnes se trouvant dans des situations aussi difficiles aux portes de l'Europe.

Le député PDC déclare proposer le dépôt de ces pétitions. Tout le monde a le droit de déposer des pétitions et il pense que les classer constituerait un manque de respect envers les pétitionnaires. Et il remarque que si l'on ne partage pas le même langage, les préoccupations peuvent être comprises. Il mentionne, cela étant, avoir été satisfait des réponses de M. Poggia. Il répète que le seul moyen de respecter les uns et les autres est de déposer ces pétitions.

Un député (PLR) déclare qu'il se prononcera pour le dépôt de ces pétitions car ces dernières partent du principe que certaines populations sont composées de plus de violeurs ou d'assassins que d'autres. Il observe par ailleurs qu'il est question d'une opposition entre communes et canton. Et il pense que le dialogue à mener au sein des communes serait plus facile sans donner un mandat au Conseil d'État pour qu'il intervienne. Il déclare également que les signataires de ces pétitions expriment une inquiétude qu'il comprend facilement. Mais il ne croit pas que pour calmer cette inquiétude il faille critiquer. Il déclare enfin que l'accueil de ces migrants doit aller dans le sens bien compris de toutes les parties. Il ne croit pas en l'occurrence que les migrants aient intérêt à voir la police tous les deux jours dans leurs locaux, ou que les Genevois apprécient voir ces personnes derrière des barbelés. Il se félicite en outre de voir combien de personnes à Genève se mobilisent pour aller dans le sens d'un règlement harmonieux de ce problème.

Une dernière intervention socialiste annonce que son groupe se range à la proposition de classement. Elle évoque ensuite une émission de la TSR, d'Histoire Vivante, sur les réfugiés à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale qu'elle recommande aux uns et aux autres de regarder.

Un député UDC estime qu'il est inadmissible de se faire insulter en utilisant le terme de raciste. Il émet par ailleurs de vives critiques à l'égard de la présidence de la Commission qui n'est pas intervenue pour faire taire les insultes.

La députée (V) rectifiera en précisant que les hommes ne sont pas tous des violeurs et que ce n'est pas le lieu d'origine qui définit si la personne est un

violeur comme le prétendent certains, et elle ne comprend pas que les pétitionnaires – des hommes également – puissent considérer la gente masculine comme composée que de violeurs.

Un député MCG proteste : les jugements rapportés sur les hommes de la commission accusés d'être des violeurs en puissance est de nature diffamatoire, voire sexiste. Il rappelle par ailleurs que les accueils de réfugiés qui ont été fait au cours du XX<sup>e</sup> siècle l'ont été dans un contexte judéo-chrétien. Comparaison n'est pas raison car dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'accueillir des hommes seuls. Il faudrait éviter de faire de l'angélisme et ne pas tenir compte du fait que la plupart de ces 50 migrants sont musulmans et que l'islam fait une distinction importante entre l'homme et la femme. On sait que la femme dans l'islam est considérée comme inférieure à l'homme et c'est précisément cette différence culturelle qui suscite la plus grande crainte dans la population.

## 7. Votes des pétitions (P 1969, P 1971)

M<sup>me</sup> Prigioni explique alors la procédure de vote, à savoir que le Président doit faire voter, en suivant l'ordre de l'art. 172 LRGC, les trois propositions de traitement des pétitions l'une après l'autre. Si l'une des propositions est acceptée, la procédure de vote est terminée et les autres propositions ne sont pas mises aux voix.

Le Président passe au vote du renvoi des deux pétitions au Conseil d'État :

Pour : 7 (2 PLR, 2 UDC, 3 MCG)  
 Contre : 8 (1 EAG, 3 Socialistes, 1 Vert, 1 PDC, 2 PLR)  
 Abstention : --

*Le renvoi des pétitions est refusé.*

Le Président passe au vote du dépôt des deux pétitions :

Pour : 5 (1 EAG, 2 Socialistes, 1 PDC, 1 PLR)  
 Contre : 7 (2 UDC, 2 PLR, 3 MCG)  
 Abstentions : 3 (1 Vert, 1 Socialiste, 1 PLR)

*Le dépôt sur le bureau est refusé.*

Le Président passe au vote du classement des deux pétitions :

Pour : 6 (1 EAG, 3 Socialistes, 1 Vert, 1 PLR)  
 Contre : 9 (1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

*Le classement est refusé.*

Le Président demande qui est en faveur du report du vote à une prochaine séance :

En faveur : 7 (3 MCG, 2 UDC, 2 PLR)

Le Président demande ensuite qui est en faveur d'un vote immédiat :

En faveur : 6 (1 EAG, 3 Socialistes, 1 Vert, 1 PDC)

Le Président demande ensuite qui s'abstient :

Abstention : 2 (2 PLR)

Le Président remarque que le vote est donc reporté à une prochaine séance.

### **La semaine suivante (lundi 9 mai)**

Le Président déclare qu'il n'est pas là pour censurer mais pour organiser le débat. Il rappelle que lors de la séance précédente, la Commission a procédé au vote de trois propositions qui ont toutes été refusées. Il est nécessaire que la Commission puisse proposer une décision pour son rapport à l'intention du Grand Conseil.

M<sup>me</sup> Prigioni explique que le Secrétariat propose d'appliquer la procédure de vote du Grand Conseil par analogie, afin d'éviter de se retrouver dans un cas de figure où les trois propositions sont refusées par la Commission.

Il est convenu de procéder à deux votes distincts pour chaque pétition afin que cela soit très clair au niveau du rapport. La Commission vote d'abord le renvoi au Conseil d'Etat. Si celui-ci est refusé, la Commission se prononce sur le dépôt de la pétition sur le bureau. Si le dépôt est refusé, la pétition est alors considérée comme « classée ».

### **Le Président passe alors au vote du renvoi de la P 1969 au Conseil d'État :**

En faveur : 7 (3 MCG, 2 PLR, 2 UDC)

Non : 6 (1 PDC, 1 Vert, 3 Socialistes, 1 EAG)

***Le renvoi de la P 1969 au Conseil d'Etat est accepté.***

### **Le Président passe au vote du renvoi de la P 1971 au Conseil d'État :**

En faveur : 7 (3 MCG, 2 PLR, 2 UDC)

Non : 6 (1 PDC, 1 Vert, 3 Socialiste, 1 EAG)

***Le renvoi de la P 1971 au Conseil d'Etat est accepté.***

En conséquence, la majorité de la commission vous recommande de renvoyer ces deux pétitions au Conseil d'Etat.

*Annexes :*

*Résolution du CM de Meyrin, avec exposé des motifs*

*Site de Meyrin page accueil de requérants d'asile 29 janvier 2016*

## Pétition (1969)

### Ne plaçons pas 50 hommes requérants d'asile dans l'abri sous l'école primaire de Bellavista à Meyrin !

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Contrairement à ce qui avait été annoncé par la Mairie de Meyrin dans le journal « Meyrin Ensemble » du mois de janvier 2016, **ce ne sont pas des familles de réfugiés** qui viendront loger sous l'école primaire de Bellavista à Meyrin mais **50 hommes migrants**.

- Vu les problèmes engendrés par ce genre de placements et les graves agressions dont ont été victimes de jeunes femmes ou des enfants, comme les médias nous le révèlent.
- Vu que les autorités cantonales sont décisionnelles après accord des autorités communales.
- Vu que la PCi de Bellavista est située au centre des activités réservées aux jeunes sportifs en soirée et aux écoliers en journée.

Nous adressons aux autorités cantonales et communales cette présente pétition afin qu'elles renoncent à ce projet d'accueil improvisé. **Nous leur demandons de ne pas placer 50 hommes requérants d'asile dans l'abri sous l'école primaire de Bellavista afin d'éviter au maximum les terribles dérives qui ont fait la une des journaux depuis le début 2016.**

N.B. 122 signatures  
MCG  
*p.a. M. Cédric Lustenberger*  
*23, avenue Sainte-Cécile*  
*1217 Meyrin*  
*M. Pascal Seeger*  
*29, avenue de Vaudagne*  
*1217 Meyrin*

## Pétition (1971)

### NON à 50 jeunes hommes migrants sous l'école Bellavista !

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Selon les statistiques officielles de la criminalité à Genève, Meyrin est chaque année dans le peloton de tête des communes les plus criminogènes. En plus de cela, elle est l'une des 9 communes identifiées par le Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités de l'Université de Genève (CATI-GE) comme les plus fragiles en termes de cohésion sociale.

C'est donc dans ce contexte que l'Hospice général n'a rien trouvé de mieux que d'imposer aux Meyrinois l'accueil de 50 « hommes en provenance d'Afghanistan en majorité, également des Syriens » (déclaration de l'Hospice général lors d'une réunion du 29 janvier 2016). Sans préciser que beaucoup viennent aussi d'Irak, d'Erythrée ou d'Afrique du Nord pour des raisons strictement économiques. Après Onex, Veyrier, Bernex et Thônex, Meyrin est aussi mise devant le fait accompli. C'est ignorer qu'en Allemagne, suite aux agressions massives, sauvages et planifiées de jeunes femmes blanches lors du Nouvel An, près d'un millier de plaintes ont été enregistrées et M<sup>me</sup> Angela Merkel elle-même, face à cet effroyable constat, a dû reconnaître que le nombre d'infractions commises par les jeunes migrants était particulièrement élevé, mais qu'il fallait l'accepter ! **Pour l'UDC-MEYRIN, c'est inacceptable !**

Pire, il faudra accueillir ces hommes dans l'abri PCi de Bellavista, situé sous une école primaire dont les salles de gymnastique sont utilisées le soir pour l'entraînement de clubs sportifs féminins, mais aussi à proximité de deux piscines publiques ! C'est également ignorer que, tous les jours, on peut lire dans la presse que des jeunes femmes et enfants sont violés par des migrants notamment en Allemagne, en Suède, mais aussi à Calais.

L'actualité nous démontre que la plus grande prudence est de mise. La sécurité des habitants de Meyrin, en particulier les femmes et les enfants, est une priorité. Protégez-vous en signant cette pétition.

N.B. 631 signatures

UDC section Meyrin-Cointrin

Monsieur André Dutruit

Président de section

Case postale 287

1217 Meyrin 1



Législature 2015-2020  
**Résolution n° 2016-04**  
Séance du 8 mars 2016  
**Entrée en matière refusée**  
(21 non, 9 oui et 1 abstention)

**Résolution n° 2016-04 présentée par Marco Gaetanino, au nom du Mouvements des Citoyens Genevois (MCG), demandant au Conseil administratif de renoncer à l'accueil de 50 hommes migrants dans l'abri PC sous l'école primaire de Bellavista**

---

Vu que Meyrin abrite sur sa commune le Château de Feuillasse qui accueille des familles de réfugiés comptant plus de 180 personnes;

Vu que l'Hospice général, mandaté par le canton, possède à Meyrin de nombreux appartements dans lesquels logent des familles de migrants;

Vu la communication du Conseil administratif au Conseil municipal du 15 décembre 2016 l'informant de l'arrivée imminente de familles de réfugiés comptant 50 à 100 personnes dans la PCi de Bellavista sur proposition de l'HG;

Vu l'article du journal communal *Meyrin Ensemble* de janvier 2016 annonçant que "la Commune de Meyrin se prépare à recevoir des familles de requérants d'asile composées de 50 personnes qui logeront dès février 2016 dans l'abri de protection civile de Bellavista";

Vu que "le Conseil administratif fait part de son indignation devant les conditions de logements offertes dans la PCi de Bellavista pour ces personnes fragilisées et en situations d'urgence";

Vu qu'un appel a été lancé pour mobiliser des bénévoles de l'AHVM en vue d'une récolte d'habits, de jouets, etc. pour habiller les enfants de ces familles;

Vu la création sous l'impulsion de la Mairie d'un réseau mobilisé depuis novembre 2015 afin de préparer avec l'AHVM, le CEFAM, l'ACMM, la Maison Vaudagne ainsi que les églises chrétiennes et de nombreux services de la Commune l'accueil de familles de réfugiés;

Vu qu'une rencontre entre la Mairie, le réseau et les bénévoles s'est tenue à la Maison Vaudagne le jeudi 28 janvier 2016 à 19h30;

Vu que lors de cette rencontre l'Hospice général a informé les participants que ce ne seront plus des familles mais 50 hommes migrants qui seront logés à la PC de Bellavista;

Vu que ce changement d'objectif n'a pas été annoncé dans le Journal communal de février 2016, ni par un flyer à la population à ce jour;

Vu les milliers de plaintes pénales déposées par des femmes blanches après les graves agressions subies en Allemagne par des hommes migrants dont la presse a fait écho après la Saint Silvestre;

Vu l'assassinat survenu le 25 janvier 2016 d'une jeune assistante sociale en Suède qui travaillait précisément dans un centre de migrants mineurs;

Vu la pétition déposée au Grand Conseil et signée par plus de 200 personnes habitant le quartier de Bellavista intitulée "NON aux 50 hommes migrants logés sous l'école de Bellavista";

Vu le manque de préparations adéquates et l'amateurisme inconscient des bénévoles prêts à s'engager pour "donner un coup de main" sans qu'une formation sérieuse leur soit prodiguée;

Vu l'emplacement de l'abri PCi de Bellavista sous l'école primaire de Bellavista fréquentée par plus de 200 élèves en journée et par les jeunes sportifs qui se rendent à la salle de gymnastique et au dojo en soirée, et jouxtant le bâtiment des classes gardiennes accueillant de nombreux enfants à midi et de 16h à 18h;

Vu les incertitudes quant à l'identité, le passé et l'origine des hommes migrants qui ne parlent pas notre langue et ne connaissent rien de nos us et coutumes;

Vu qu'aucune information officielle, ni recommandation ou mises en garde du voisinage n'ont été pas faites à ce jour comme celle qui avait été distribuée pour précéder l'accueil de la troupe à Bellavista !;

Vu la mise en œuvre imminente de ce projet annoncé pour début février;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 8 mars 2016,

## **D E C I D E**

### **PAR XX**

de demander au Conseil administratif:

1. de renoncer à l'accueil de 50 hommes migrants dans l'abri PCi de Bellavista pour des raisons de sécurité relatif à la situation urbaine de cet abri,
2. de réaffirmer au Conseil d'Etat que la mise à disposition de l'abri PC de Bellavista n'est absolument pas adéquat aux yeux du Conseil municipal pour l'accueil de ces personnes qui ont subi la guerre et ses sévices.

## Résolution n° 2016-04

### Exposé des motifs

Lors du Conseil municipal du 9 septembre 2015, *M. Hernot demande si la Commune a été sollicitée par le Canton pour accueillir les réfugiés bloqués aux portes des pays européens, et le cas échéant, si elle y a répondu. Dans le cas contraire, il demande si la Commune prévoit de trouver des solutions acceptables urgentes, pour prendre part à l'immense élan de solidarité des citoyens suisses.*

Le Conseil administratif donne une réponse informative et complète à cette question, sans toutefois y faire allusion, dans ses communications du Conseil municipal du 15 décembre 2015. En effet, depuis la question de M Hernot, qu'il a comprise probablement comme une injonction tacite du Conseil municipal, le Conseil administratif s'est mis en ordre de marche pour convaincre, informer, créer un réseau et mobiliser de nombreux services de la Commune : la petite enfance, la bibliothèque, la sécurité municipale, le service des sports, le TFM, le service d'urbanisme et mobilité, le service de la gérance, entre autres. « Tous sont venus affirmer leur volonté de participer à l'effort collectif d'accueil et d'hospitalité ».

La lecture du journal Meyrin Ensemble de janvier 2016 nous confirme que « cette large concertation a permis de lier les compétences de chacun et de commencer à préparer l'accueil ». Pour résumer : le Conseil administratif a tout fait pour placer notre conseil municipal devant le fait accompli : « *La commune de Meyrin se prépare à recevoir des familles de requérants d'asile. Au total 50 personnes logeront dès février dans l'abri de PC de Bellavista* ».

*"Le Conseil administratif fait part de son indignation devant les conditions de logements offertes à ces personnes fragilisées et en situation d'urgence. La mise à disposition de l'abri PC de Bellavista n'est absolument pas adéquat à ses yeux pour permettre un peu de soulagement à ces familles".*

Dans ces conditions, l'Hospice général annonce à la surprise générale, lors de la séance de rencontre entre la Mairie, le réseau et les bénévoles que les réfugiés seront 50 hommes migrants.

Le député Girardet, MCG, interroge le maire sur ce brusque changement de paradigme : « on n'accueille pas quelques familles de réfugiés de la même manière qu'on reçoit 50 hommes migrants désœuvrés » s'inquiète-t-il.

Le climat politique dans lequel s'inscrit cet accueil ne tranquillise pas les parents qui commencent sérieusement à s'inquiéter eux aussi.

En effet, en ce début d'année, nous avons tous pris connaissance des nombreuses plaintes pour des agressions sur des jeunes femmes en Allemagne. L'identité des migrants ayant commis ces actes graves n'a pas été communiquée avec précision. Mais celle des 50 migrants qui viendront à Bellavista non plus n'est pas certaine.

On apprend dans le même temps que le 25 janvier 2016, un assassinat a été commis sur une jeune assistante sociale dans un centre pour requérants mineurs en Suède.

Pas d'amalgames me direz-vous ! Mais pas d'angélisme non plus, je vous en supplie. Si cet abri était considéré aux yeux du Conseil administratif comme inadéquat pour des familles de réfugiés, nous estimons qu'il devient manifestement dangereux pour la population voisine s'agissant d'un lieu de

rassemblement pour 50 hommes seuls. Il est situé sous une école primaire fréquentée par 200 élèves dès 7h45 à 17h30 et à 10 mètres du bâtiment qui accueille les enfants des classes gardiennes ouvertes jusqu'à 18h. Comment ne pas considérer l'anxiété des jeunes qui se rendent régulièrement en salle de gym et au dojo tout proches.

N'imaginons pas le pire, mais quand même ! Si diriger c'est prévoir... la pire catastrophe doit entrer également dans les plus graves hypothèses du probable!

Le MCG soutient la pétition « NON aux 50 hommes migrants sous l'école de Bellavista » parce qu'il n'a pas été convaincu par les réponses données par les autorités aux questions liées à la sécurité et aux responsabilités en cas de catastrophe. Les réponses n'offrent aucune garantie en matière de sécurité ou de responsabilité. De nombreux parents sont fâchés d'avoir été trompés sur la nature de l'accueil qu'ils s'apprétaient à partager.

Le MCG est consterné de constater que la commission sociale du Conseil municipal n'a jamais été concertée sur cette question.

Le MCG est frappé par l'insouciance et l'absence d'information à la population depuis ce 28 janvier 2016. Le journal ME de février ne dit plus un mot de l'opération « accueil de réfugiés ». Nous estimons que le Conseil administratif aurait eu largement le temps de faire distribuer un flyer d'information à la population expliquant le brusque changement de paradigme.

Pour conclure, et pour répondre à la question initiale, le MCG estime que la commune de Meyrin participe déjà largement à l'effort collectif d'accueil de réfugiés. Elle abrite sur sa commune le Château de Feuillasse qui accueille des familles de réfugiés comptant plus de 180 personnes. Par ailleurs, l'Hospice général, mandaté par le canton, possède de nombreux appartements meyrinois dans lesquels logent des familles de migrants.

Nous pensons que Meyrin fait preuve de générosité et d'ouverture depuis toujours. La Commune le fait également au travers du fonds d'aide à la coopération au développement, ne l'oublions pas.

Cet équilibre entre les résidents installés et contribuables sur la Commune et les nouveaux arrivants est trop fragile pour qu'une mauvaise appréciation de la situation remette en questions ces fondements.

Nous vous demandons, chers collègues municipaux, de voter cette résolution en vote immédiat vu l'urgence de la situation.

Marco Gaetanino  
Pour le groupe MCG

## Accueil de requérants d'asile à Bellavista

Chères Meyrinoises et chers Meyrinois,

Comme vous le savez, notre société vit une crise migratoire exceptionnelle. Illustrant l'esprit meyrinois d'accueil, de solidarité et de vivre ensemble, et en cohérence avec le programme de législation, le Conseil administratif et l'administration meyrinoise ont affirmé leur volonté de mettre tout en œuvre afin d'accueillir les réfugiés dans les meilleures conditions d'installation et d'intégration à la vie meyrinoise. Le Conseil administratif de la ville de Meyrin, dès cet été, s'est mis en contact avec les autorités cantonales afin de proposer son aide dans ce domaine.

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 juillet 2015, selon lequel « les communes genevoises sont invitées à mettre à disposition de l'Hospice général les moyens d'accueil nécessaires à l'hébergement des personnes dépendant du domaine de l'asile et qui ne peuvent être accueillies dans le dispositif existant », le Conseil administratif a été contacté par l'Hospice général afin de préparer l'arrivée imminente à Meyrin de 50 hommes. L'Hospice général estime qu'ils seraient certainement en provenance d'Afghanistan de Syrie et d'Irak.

Fort du constat que le contact avec la population et la plongée dans la réalité locale sont les meilleures solutions d'intégration, l'administration a d'ores et déjà pris contact avec le réseau associatif meyrinois, les écoles et les églises afin de fédérer et coordonner les initiatives. Ceux-ci ont très rapidement répondu présents et sont déjà porteurs de nombreux projets.

Le lieu d'accueil choisi par le Canton est l'abri de la protection civile de Bellavista. Ce type de lieu n'est absolument pas adéquat aux yeux du Conseil administratif qui regrette profondément que le Conseil fédéral refuse de mettre à disposition les casernes militaires vides du Canton qui permettraient d'offrir de meilleures conditions de vie qu'un abri de la protection civile.

Des mises à jour sur le sujet suivront. Pour toute information complémentaire, merci de contacter le Développement social et emploi au : 022 989 16 36.

Mis à jour le 29 janvier 2016

Hospice général : abris PC pour requérants d'asile : <http://www.hospicesgeneral.ch/prestations/requerants-dasile/abris-pc-pour-requerants-dasile.html>

*Date de dépôt :*

## RAPPORT DE LA PREMIÈRE MINORITÉ

### **Rapport de M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Ces deux pétitions initiées par le MCG d'une part et l'UDC d'autre part ont en commun la volonté manifeste de refuser toute présence de 50 migrants sous l'Ecole Bellavista, compte tenu de représentations sociales qui assimilent les requérants d'asile comme autant d'hommes seuls pouvant être auteurs d'agressions envers femmes et enfants, et qui s'alimentent du spectre des événements qui ont eu lieu en Allemagne durant le Nouvel-An.

Différents arguments ont été convoqués pour nuancer et revoir ces positions et pour amener les députés de la commission des pétitions à plus d'ouverture envers ce qu'il faut bien souligner le drame de l'exil. Je ne reviendrai pas sur les arguments développés par ces intervenants et imagine qu'ils seront relayés dans le rapport de majorité.

A cet égard, M. Christophe Girod, directeur général de l'Hospice général, a coupé court à certains préjugés, rappelant opportunément que selon une étude de la police sur la criminalité autour des centres d'accueil, il n'y a aucune augmentation des incivilités ou des crimes à proximité des centres de requérants, que ceux-ci soient situés sous des écoles ou pas.

Nous pourrions nous réjouir que des solutions d'accueil dignes aient pu être trouvées pour éviter de devoir héberger des familles en sous-sol. Le fait que des hommes seuls soient aujourd'hui dans des abris PC n'est pas pour nous satisfaire, mais au moins l'accueil de familles a pu s'effectuer en des lieux plus adéquats, car rappelons-le, les abris ne sauraient constituer un logement durable.

Nous ne pouvons que mesurer le travail inlassable des associations et organismes tel celui de l'Hospice général, alors que selon M. Girod, tous les projets d'accueil font l'objet de pétitions. Or, il est de notre devoir par respect du droit humanitaire de loger ces hommes, ces femmes et ces enfants qui ont dû prendre le chemin de l'exil.

M<sup>me</sup> Ariane Daniel Merkelbach, directrice de l'Aide aux migrants, a rappelé que la plupart de ces personnes en procédure d'asile sont appelées à rester en Suisse et obtiendront des permis F à terme. L'enjeu de l'intégration est énorme et central, et c'est à ce défi majeur et humain auquel nous sommes conviés.

M. Pierre-Alain Tschudi, maire de la commune de Meyrin, a pu témoigner dans cette perspective de l'engagement exemplaire de sa commune. Des mesures ont ainsi été prises en s'appuyant sur les milieux associatifs et les églises notamment.

M<sup>me</sup> Melissa Rebetez, responsable du service développement social et emploi de cette même commune, a souligné qu'une fois les besoins vitaux assurés, il sera possible de faire évoluer la situation en consolidant le lien social. Ainsi, une vingtaine d'habitants bénévoles se sont déjà annoncés pour guider ces requérants. Des formations sont prévues tant pour le personnel communal que pour ces habitants.

Avec Meyrin, nous pensons en effet que connaître ces personnes permet en fin de compte de calmer des inquiétudes qui ont surgi.

Pour M. Poggia lui-même, faire un rapprochement entre cette population et les événements des mois passés en Allemagne, constitue un amalgame douteux. Il a appelé à ne pas donner suite à ce genre de pétitions, espérant que des mouvements citoyens s'exprimeront pour faciliter l'intégration de ces personnes, car, selon lui, plus ces dernières seront stigmatisées, plus les mèches de bombes à retardement seront attisées.

Cet aperçu d'un appel à la raison et à l'humanité n'a pas été entendu par la majorité. Quel n'a pas été notre choc du point de vue des valeurs partagées de voir que deux PLR ont associé leurs voix à celles des UDC et MCG pour donner corps à des textes dont le contenu est inacceptable ? Et ce alors même qu'un PLR proposait le classement pur et simple de ces deux pétitions et le deuxième, le dépôt sur le bureau du Grand Conseil la semaine précédant le vote de la commission ! Les député-e-s socialistes, Verts, Ensemble à gauche et DC ont amèrement regretté leur arrivée tardive qui a conduit la majorité de circonstance à renvoyer ces deux pétitions au Conseil d'Etat et la minorité à ces rapports dits de fait « de minorité » pour affirmer la nécessité d'une posture de dignité.

Pourtant, il me faut admettre à mon corps défendant que certains donnent un écho aux textes de ces pétitions, à leurs argumentaires et à certains propos tenus durant les auditions... L'ouverture à l'autre qui me semble une posture élémentaire alors que je suis à l'abri dans mon quotidien, que je ne connais pas de meurtrissure profonde dans ma chair et ma dignité d'être humain et que les

miens sont en sécurité, ne s'impose pas comme une nécessité impérieuse pour tous et toutes. Les engagements de la commune de Meyrin, le travail inlassable des organisations et des associations, l'appel à la raison du Conseil d'Etat, etc. paraissent vains quant à leurs effets.

Seul me semble pertinent le chemin de donner la parole à celles et ceux qui fuient, à celles et ceux qui la relaient... Alors ce sont quelques pas sur ce chemin que je restitue. Une goutte dans un océan.

*Regardez-les*

*Regardez-les, ces hommes et ces femmes qui marchent dans la nuit,*

*Ils avancent en colonne, sur une route qui leur esquinte la vie.*

*Ils ont le dos voûté par la peur d'être pris*

*Et dans leur tête,*

*Toujours,*

*Le brouhaha des pays incendiés.*

*Ils n'ont pas mis encore assez de distance entre eux et la terreur.*

*Ils entendent encore les coups frappés à leur porte*

*Se souviennent des sursauts dans la nuit.*

*Regardez-les.*

*Colonne fragile d'hommes et de femmes.*

*Qui avance aux aguets,*

*Ils savent que tout est danger.*

*Les minutes passent mais les routes sont longues.*

*Les heures sont des jours et les jours des semaines.*

*Les rapaces les épient, nombreux.*

*Et leur tombent dessus,*

*Aux carrefours.*

*Ils les dépouillent de leurs nippes,*

*Leur soutirent leurs derniers billets.*

*Ils leur disent : « Encore »,*

*Et ils donnent encore.*

*Ils leur disent : « Plus »*

*Et ils lèvent les yeux ne sachant plus que donner.*

*Misères et guenilles,*

*Enfants accrochés au bras qui refusent de parler,*

*Vieux parents ralentissant l'allure,*

*Qui laissent traîner derrière eux les mots d'une langue qu'ils seront contraints d'oublier.*

*Ils avancent malgré tout,*

*Persévèrent*

*Parce qu'ils sont têtus.*

*Eu un jour enfin,  
 Dans une gare,  
 Sur une grève,  
 Au bord de nos routes,  
 Ils apparaissent.*

*Honte à ceux qui ne voient que guenilles.  
 Regardez bien.*

*Ils portent la lumière  
 De ceux qui luttent pour leur vie.  
 Et les dieux (s'il en existe encore),  
 Les habitent.*

*Alors dans la nuit,  
 D'un coup, il apparaît que nous avons de la chance si c'est vers nous qu'ils  
 avancent.*

*La colonne s'approche,  
 Et ce qu'elle désigne en silence,  
 C'est l'endroit où la vie vaut d'être vécue.  
 Il y a des mots que nous apprendrons de leur bouche,  
 Des joies que nous trouverons dans leurs yeux.*

*Regardez-les,  
 Ils ne nous prennent rien.  
 Lorsqu'ils ouvrent les mains,  
 Ce n'est pas pour supplier,  
 C'est pour nous offrir  
 Le rêve d'Europe  
 Que nous avons oublié.*

Laurent Gaudé

In : *Bienvenue ! 34 auteurs pour les réfugiés*, UNHCR, Points, 2015

*Il y a une histoire de ce personnage légendaire appelé Mulla Nasr Eddin, à qui il arrive mille et une aventures, qui est à l'image de l'exil : « Une nuit, un passant le croise dans la rue en train de chercher quelque chose sous un lampadaire et lui demande :*

- *Que cherches-tu ?*
- *Je cherche la clé de ma maison.*
- *Je peux t'aider.*

*Ils se mettent à la chercher ensemble, mais ne trouvent rien. Alors, l'homme interroge Mulla Nasr Edin :*

- *Es-tu sûr de l'avoir perdue ici ?*
- *Non, je l'ai perdue chez moi.*

- Pourquoi ne cherches-tu donc pas là-bas ?
- Chez moi, il n'y a pas de lumière. »

*La vie d'un futur exilé ressemble à une maison plongée dans l'obscurité et la terreur. Chez soi, on a perdu la clé de son identité, de sa liberté et de sa conscience. On part la chercher ailleurs, là où il y a de la lumière, tout en sachant qu'on ne la trouvera jamais à cet endroit-là. Ainsi, l'exilé porte-t-il un regard nostalgique sur son pays d'origine, qui s'apparente de plus en plus à un paradis perdu. On idéalise sa terre natale en chassant toutes les choses négatives qui y existaient. Elle est comme purifiée. Mais, après les années d'exil, le retour tourne à la déception. Le pays a changé, tout comme soi. Et la nostalgie renforce la distance avec ses origines. Lorsque je suis retourné en Afghanistan après la chute des talibans en 2002, ce n'étaient pas dix-huit années d'exil qui s'étaient écoulées, mais un temps bien plus long encore. Tout à coup, on se sent de nulle part. On se rend là-bas en croyant retrouver la clé, mais la serrure a changé ou a complètement rouillé. (...)*

*La seule solution qui reste, pour ne pas sombrer, c'est de fabriquer cette clé dans notre imaginaire.*

Atiq Rahimi

*L'exil, cette page blanche à remplir*

In : *Je n'avais plus le choix, il fallait fuir* Paroles de réfugiés, Les Petits Matins, 2013

*Lire que des barils d'explosifs et des obus sont tombés pendant dix jours sans interruption dans la ville où vous avez vécu n'a rien à voir avec la vraie vie sous les bombardements. (...) Voir les cadavres amoncelés sous les décombres, ce n'est pas les toucher. L'odeur de la terre après l'explosion d'une bombe à fragmentation ne se transmet pas par le biais des photos et des vidéos (...). Où est la puanteur ? La panique dans les yeux des mères ? Ce bref moment de silence et de choc après chaque déflagration ? Toutes ces images nous connectent de façon provisoire avec les faits qui se déroulent en temps réel, mais quelle signification ont-elles ? Elles ne disent rien d'autre que la folie.*

*(...) Même à Paris où la beauté surgit partout, dans les plus petits détails, je sens encore que l'horreur de ce qu'ils vivent, nichée dans ma poitrine, me tue. Cette ville n'a pas réussi à m'arracher complètement à ma terre. Le sentiment d'exil, le mal du pays que je croyais pouvoir évacuer, auxquels je croyais pouvoir résister, prédominent encore. Avant cette épreuve, je n'avais pas beaucoup réfléchi à la définition de l'exil comme une situation exceptionnelle qui diminue les confins étroits de votre identité, qu'il s'agisse de la langue, de la nationalité, de la religion ou de la localisation*

*géographique. (...) Mais j'ai découvert après un an que l'exil est l'exil et rien d'autre. Cela veut dire marcher dans une rue et savoir que vous n'êtes pas à votre place. (...) Je la trouverai peut-être en plongeant encore plus loin dans mon exil. »*

Samar Yazbek

*Les portes du néant*, Stock, 2016

Alors donnons juste une clé pour un répit et un morceau de ciel...

Mesdames et Messieurs les députés, je vous invite à classer ces deux pétitions ou pour le moins, à les déposer sur le Bureau du Grand Conseil.

*Date de dépôt : 3 juin 2016*

## RAPPORT DE LA DEUXIÈME MINORITÉ

### **Rapport de M. Olivier Baud**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Ces deux pétitions entendent refuser l'accueil de migrants pour des raisons sécuritaires. L'identification des dangers tient à deux paramètres principaux : le sexe des migrants (des hommes, jeunes de surcroît) et leurs supposés pays d'origine (Afghanistan, Syrie, Irak, Erythrée, Afrique du Nord). Ainsi, le seul fait d'appartenir au sexe masculin et de provenir d'un pays étranger traversant une période d'instabilité, suffirait pour représenter une sérieuse menace envers les enfants et les femmes de notre canton.

L'équation simpliste des pétitionnaires consiste à affirmer peu ou prou que tout homme migrant, en particulier s'il est jeune, représente un danger pour l'intégrité physique et psychique de la jeunesse et de la gent féminine, et doit donc, par mesure de précaution, en être éloigné le plus possible.

La pétition du MCG, modérée dans les termes utilisés, est essentiellement motivée par le fait que ce sont des hommes seuls qui devraient être accueillis, et non des familles, comme prévu initialement. Sans ce changement de catégorie de la population à accueillir, la pétition n'aurait pas vu le jour – selon les pétitionnaires.

La pétition de l'UDC, largement outrancière, lie des faits dramatiques survenus en Europe (jeunes femmes et enfants violés) avec la venue de 50 migrants dans un abri sous une école primaire en tentant de faire croire à l'inéluctabilité de la répétition à Meyrin de ces drames si le projet voit le jour.

Dans les faits, l'accueil des migrants interpelle la population, à juste titre. Mais les pétitions qui voient le jour dans le canton témoignent avant tout du décalage existant entre les bonnes intentions, la compassion qui s'exprime face aux personnes qui fuient leur pays d'origine dans des conditions épouvantables, et certaines réactions de rejet, minoritaires, qui émergent lorsque l'on est concerné de près par l'aide à apporter. En ce qui regarde la commune de Meyrin, le fait qu'il faille maintenant accueillir des hommes et non plus des familles sonne comme un prétexte pour s'opposer à la venue de

requérants d'asile. Cette forme d'hypocrisie de la part des auteurs des pétitions est dérangeante. Feindre de s'offusquer parce qu'il y aurait eu en quelque sorte tromperie de la part des services ou des autorités, que la bonne information n'aurait pas été donnée, revient à nier, en invoquant des questions de procédure ou administratives, les besoins humains, à renvoyer plus loin le problème. Heureusement que la population meyrinoise, elle, a su se mobiliser pour accueillir aux mieux les requérants, si l'on en croit les témoignages reçus par la commission, notamment ceux du Conseil administratif.

Concrètement, la plupart des personnes s'accorde à reconnaître que les conditions d'accueil de migrants dans un abri de protection civile sont mauvaises. S'opposer à l'installation de requérants d'asile dans des abris PC ou autres bunkers pour des raisons humanitaires, en exigeant des conditions de logement plus dignes, est légitime.

Mais les motivations des pétitionnaires ne sont pas de cet ordre-là, au contraire. Ainsi, en affirmant que la venue de femmes et d'enfants ne les auraient pas – ou moins – dérangés, ils occultent complètement le fait que des abris PC, aussi peu accueillants soient-ils pour tout être humain, représentent des conditions de vie encore plus éprouvantes pour des familles avec enfants, notamment en bas-âge, que pour des hommes seuls qui, même si cet environnement est loin d'être idéal, seront plus à même de le supporter temporairement.

Quant à l'insécurité où seraient placés les élèves, les sportifs et les jeunes femmes en raison de la proximité du lieu d'accueil (abri PC situé sous l'école primaire) avec les infrastructures utilisées (école, salles de sport, piscines publiques), il est patent que rien ne vient étayer cette thèse. En effet, il est avéré, selon les rapports de police, qu'aucune augmentation de la criminalité ou des incivilités n'a été constatée aux abords des centres d'accueil pour requérants, que ces derniers soient sous des écoles ou pas.

Il est donc vain d'entretenir des inquiétudes qui n'ont pas lieu d'être et de broder sur le thème de l'insécurité en toute méconnaissance de cause ou avec mauvaise foi, c'est selon. Il est surtout indécent de stigmatiser une catégorie de personnes en suggérant des amalgames douteux et en tentant de proposer de lui attribuer, par le biais de faits dépréciatifs énoncés comme des généralités, de mauvaises intentions. Ces sous-entendus dénués de tout fondement s'apparentent, *in fine*, à une sorte d'appel à la haine.

Il convient enfin de noter, Mesdames et Messieurs les députés, que la commission avait d'abord refusé le renvoi au Conseil d'Etat ainsi que le dépôt sur le bureau du Grand Conseil, ce qui, formellement, signifiait le classement de ces deux pétitions. En effet, le PLR était divisé sur la question et une

majorité s'était formée pour refuser le renvoi au Conseil d'Etat. Malheureusement, en raison d'une mauvaise interprétation du règlement, un troisième vote sur le classement a eu lieu et a été lui aussi refusé. Les trois propositions ayant été refusées, il a été conclu que la décision devait être reportée. Le vote a donc eu lieu une deuxième fois lors de la séance suivante et, en l'absence de la moitié des commissaires PLR, le renvoi au Conseil d'Etat a cette fois été accepté de justesse. Si le vote initial avait été correctement mené, ce présent rapport de minorité, ainsi que les deux autres, n'auraient pas existés.

Pour toutes ces raisons, la minorité vous engage à classer ces deux pétitions.

*Date de dépôt : 7 juin 2016*

## RAPPORT DE LA TROISIÈME MINORITÉ

### **Rapport de M<sup>me</sup> Sarah Klopmann**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Récemment, j'ai lu un livre sur l'histoire d'une femme allemande pendant la montée du nazisme, partagée entre son désir égoïste de vivre son rêve d'ascension sociale et celui de rester intègre. Le récit démontrait surtout comment la passivité peut vite devenir complice des pires horreurs.

Le monde se déchire. Les gens crèvent aux portes de l'Europe forteresse et il est souvent difficile de savoir comment aider. Ils crèvent. Accueillir ici des requérants d'asile et des réfugiés, sans haine, est vraiment le minimum que nous puissions faire. Au lieu de cela, deux partis genevois lancent des pétitions véhiculant des préjugés injustes et immondes.

Contrairement à ce que laissent entendre ces pétitions, le viol n'est pas caractéristique d'une culture plutôt que d'une autre. Dire cela, c'est raciste. Alors les commissaires défendant ces pétitions réfutent. Le problème ne serait plus leur nationalité, mais le fait qu'ils soient des hommes, de surcroît des hommes seuls. J'ose pourtant espérer que les hommes ne sont pas tous des violeurs. Par ailleurs, les statistiques concernant les viols démontrent qu'ils existent dans tous les milieux et que, le plus souvent, ces agressions sexuelles ont lieu dans l'environnement familial ou proche.

Mais lorsque les valeurs judéo-chrétiennes sont invoquées pour tenter d'expliquer qu'ici la société respecte les femmes alors que ce ne serait pas le cas de certains réfugiés, et lorsque des principes d'égalité sont utilisés comme prétexte à l'exclusion et à la discrimination, je reste pantoise. Déjà, je rappelle que ces deux grandes religions ne mettent pas non plus l'homme et la femme sur un pied d'égalité et, qu'en Suisse, il y a encore beaucoup de femmes qui, à travail égal, gagnent moins que les hommes. Puis, des députés qui se permettent très fréquemment de faire des remarques sexistes ou misogynes nous disent qu'ici on respecte les femmes ? Ceux qui traitent leurs collègues de prostituées sur internet, ceux qui commentent à haute voix le physique des femmes passant à côté d'eux, ceux qui se permettent, avec un rire gras, de

préciser qu'ils n'ont violé personne, donnent maintenant des leçons sur l'égalité et le respect entre les genres ? C'est consternant.

Et pourquoi ce sont des hommes seuls, arrivés ici sans leur famille, qui vont habiter dans cet abri sous l'école de Bellavista ? Loger des personnes dans des abris sous-terrain, sans lumière naturelle et peu de sanitaires est indigne. Pour toutes et tous. Il est urgent et essentiel de mettre plein d'autres espaces à disposition pour faire face aux urgences humanitaires. Mais en attendant, il faut agir et accueillir. Dans un premier temps, évitons de mettre des enfants dans ces abris. Puis faisons en sorte de pouvoir ensuite avoir des habitats en surface pour tout le monde.

Des gens doivent fuir la guerre, les violences et la misère pour tenter de survivre. Mais nos frontières se ferment, leur refusant le droit de vivre. Au nom de quoi ? De notre mérite ? Celui d'avoir eu la chance d'être né.e, par hasard, là où c'est plus facile. En Suisse par exemple, pays riche car il a dans ses banques l'argent de toute la planète et car il vend des armes aux autres ? Armes qui font ensuite les victimes que vous refusez d'accueillir.

Mais de toute façon, c'est Berne qui décide, qui dit combien de réfugiés chaque canton doit loger. Tout sera mis en place pour une bonne intégration de ces personnes, qui vont rester durablement ici. Le principal rempart à leur bonne intégration est l'hostilité de certain.e.s, favorisée par ce genre de pétition et par les propos de certains partis. Car il est simpliste de dire que ces pétitions sont la démonstration que la population est inquiète. En effet, une de ces pétitions a été lancée par le MCG, l'autre par l'UDC, et nous n'avons reçu que des représentant.e.s de ces partis lors des audits des pétitionnaires. Dont un d'ailleurs a fait mine de menacer les député.e.s et une s'est sentie obligée de préciser que « les italiens, eux, n'étaient pas des violeurs, tout au plus des dragueurs », laissant donc entendre que ce n'est pas le cas des réfugiés qui arrivent maintenant en Europe. Si la population est préoccupée, notre rôle est d'expliquer, de rassurer, de tout mettre en œuvre pour éviter les problèmes et les tensions, mais en aucun cas d'attiser la haine et la méfiance, puis souffler sur les braises.

N'oublions pas l'éthique et les Droits de l'Homme, n'oublions pas l'histoire.

Selon moi, nous devrions même augmenter le nombre des places d'hébergement et donner beaucoup plus. Même si cela devait nous demander des sacrifices, ce qui n'est pas le cas actuellement, il faudrait le faire. Il s'agit de sauver des vies humaines. Des individus, comme nous. Cessons d'être passifs et complices de ces drames. Nous pourrions lutter pour un monde meilleur et solidaire, qui ne rejette pas les moins chanceux et ne laisse pas

mourir les gens par peur ou par égoïsme. Oui, je sais, vous allez rire, me traiter de pauvre idéaliste. Mais je dors mal quand je vois que certains doivent tout risquer pour tenter de sauver leur peau.

J'ai honte, honte de ces pétitions, honte qu'une majorité de la commission les ait acceptées.